

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, M. HACKE Sylvain suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HOLLINGUE Rémy, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. GAWLIK Jérémy de Mme PERONNET, M. DE CAFFARELLI de M. DEPRET Patrick, M. BEAUMONT Joël de M. TOURNIQUET Gauthier, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. MEGLINKY Philippe de M. NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEUX Éric, CAPELLE Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DAMAY Jean-Michel, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, LOGEART Johan, NOCHEZ Didier, VIOLLETTE Paul

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 47
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 11

Votants : 58

Date de la convocation
10 décembre 2021

Secrétaire de séance :
Mme DOUAY Sonia

OBJET : Engagement dans la démarche « Territoire engagé Transition Ecologique »

Rapport de Madame Sonia DOUAY, Vice-Président Aménagement du Territoire

L'élaboration d'un PCAET est une obligation réglementaire pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants. Sur notre territoire, il est porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (regroupant 8 EPCI composés au total de 466 communes). Un diagnostic des territoires a été réalisé, des objectifs ambitieux ont été proposés et validés pour permettre d'agir sur les principaux enjeux identifiés à l'horizon 2050.

Le PCAET 2021-2027 a été validé en octobre par le PGMA. Il compte 110 mesures et près de 500 actions portées par différents acteurs du territoire. Pour atteindre les objectifs stratégiques communs, chaque EPCI va devoir élaborer ou étoffer son plan d'actions. Une mesure spécifique existe au sein du sous-axes : Favoriser les actions territoriales exemplaires. Il s'agit de la mesure 86 : Déployer la démarche « Territoire Engagé ». Pour cela une animation spécifique avec l'accompagnement de l'ADEME est proposée par l'intermédiaire de la démarche « **Territoire Engagé** », anciennement Cit'ergie, pour que le plan soit alimenté afin de le rendre dynamique et efficace et qu'il soit ainsi validé.

Le programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de l'ADEME est une démarche d'accompagnement et de reconnaissance pour des actions et des progrès réalisés par les collectivités sur leur territoire, pour répondre aux enjeux de transition écologique.

Le programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » s'appuie sur une méthode développée par l'European Energy Award (EEA) puis déclinée en France par l'ADEME (ex label Cit'ergie). Elle permet d'évaluer les collectivités de manière indépendante par une commission tiers (commission nationale du label) et de

définir avec elles des leviers d'actions pour les faire progresser efficacement. Grâce à l'évaluation de sa démarche, le programme permet à la collectivité de travailler sur une trajectoire, traduite par un plan d'actions personnalisé, avec des objectifs adaptés à son territoire et définis en fonction d'un potentiel d'actions prédéfini. La progression de la collectivité est ensuite mesurée par des critères et est matérialisée par des étoiles qui représentent des niveaux de progression.

Le nouveau programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » est composé de deux labels complémentaires : le label : « Climat-Air-Energie » (anciennement Citergie) et le label « Economie Circulaire » (anciennement ECi).

Accompagnement du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

En parallèle, un Contrat d'Objectif Territorial (COT), porté par le PGMA grâce au CRTE (contrat de relance et de transition écologique), permettant de soutenir financièrement la démarche globale d'animation a été validé par l'ADEME (17 septembre 2021).

Renfort opérationnel

Le programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » constitue également un renfort opérationnel pour aller plus loin que le seul cadre réglementaire fixé par le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ou en matière d'économie circulaire (prévention et gestion des déchets, économie de ressources...). Ce renfort se concrétise notamment par la mise à disposition d'un outil structurant pour définir, mettre en œuvre, suivre des actions les plus pertinentes et adaptées pour le territoire au regard de ses propres enjeux et cela sur divers axes ou domaines (mobilité, air, énergie, déchets, ressources...).

Avec cette démarche, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la CCALN s'engage à :

- élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé sera réalisée par **Madame Sonia DOUAY, Vice-Président Aménagement du Territoire.**

L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle prendra en charge le recrutement et le coût du conseiller accrédité sur une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 57, Abstention : 1 M. Leconte), le Conseil Communautaire :

- Approuve le lancement de la démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique »,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Aménagement du Territoire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/12/21

Affiché le 20.12.21.....

Fait et délibéré, le 16 décembre 2021
à Rouvrel,

Le Président,

Alain DOVERGNE

